

Le stockage de l'énergie électrique : une dimension incontournable de la transition énergétique

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

L'examen de cet avis s'effectue alors que notre pays n'est pas encore tout à fait déterminé sur le modèle de transition énergétique vers lequel il souhaite tendre. Le groupe de la CFE-CGC tenait à rappeler en premier lieu l'attachement de notre confédération en faveur d'un volet social et professionnel fort dans le cadre de l'adoption du projet de loi relatif à la transition énergétique. Malgré ce contexte flou, la qualité des éclairages sur le stockage donnés par le rapporteur est à souligner. Car en effet, si nous n'avons pas encore de certitudes sur le modèle de transition vers lequel nous nous orientons, il est assez unanimement admis que la place des énergies renouvelables (EnR) est appelée à grandir dans le *mix* énergétique.

Au regard de cette augmentation, le développement des systèmes de stockage de l'énergie revêt une importance majeure et donne à notre assemblée toute légitimité pour amorcer la réflexion sur le sujet. Créer ces capacités de stockage est donc indispensable. Notamment, l'éolien et le solaire pour être développés massivement réclament de grandes capacités. C'est là leur limite principale. Pour favoriser la pénétration de ces énergies renouvelables dans le *mix* énergétique et assurer la sécurité d'approvisionnement, il convient de développer des moyens répondant peu ou prou au problème crucial de l'intermittence des énergies renouvelables.

Mais avant de se lancer dans la mise au point de ces technologies, encore faut-il évaluer les besoins de la France à horizon 2030, la maturité des technologies, leur financement, leur rentabilité et la capacité pour la France de prendre une position intéressante à l'export. Ce n'est pas le cas à ce stade. Nous partageons donc la recommandation visant à court terme, non pas la mise en place massive de stockage électrique, mais à favoriser des projets R&D amont ou de démonstration afin de développer les solutions de stockage stationnaire permettant l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le *mix* de façon compétitive. Des appels à manifestation d'intérêt (AMI) permettraient aussi la promotion et la mise en place de démonstrateurs avec le soutien des pouvoirs publics, étape clef dans un processus d'industrialisation.

Dans le domaine du stockage, notre pays peut être à l'avant-garde en s'appuyant sur le *leadership* dont il dispose déjà avec des leaders mondiaux comme des start-up créatives. Une synergie avec les filières d'excellence française de l'électricité et du gaz doit être trouvée afin de répondre aux besoins de stockage. De même les EnR thermiques pourraient présenter un intérêt en matière de coût/efficacité.

Pour créer de l'emploi durable, il convient que le modèle économique du stockage repose sur une équation durable. Il faut pour cela d'autres outils économétriques pour intégrer l'ensemble des externalités, entrant dans le coût véritable de la production de ces EnR et leur stockage. Car non contentes d'être chères et complexes, les solutions techniques de la transition énergétique ne se sont pas toutes forcément écologiques.

Afin de permettre l'investissement et le transfert des usages vers des technologies moins émettrices, nous plaidons donc pour un prix incitatif du carbone. Par ailleurs, la stratégie Bas Carbone préconisée doit absolument intégrer toutes les composantes du *mix* énergétique et leurs indispensables adaptations aux évolutions climatiques. Dans la mesure où il est question du stockage des EnR, nous plaidons enfin pour un véritable signal prix pour l'énergie. Aussi, sommes-nous favorables à une remise à plat de la contribution au service public de l'électricité et plus globalement à tous les dispositifs améliorant la transparence vis-à-vis de nos concitoyens sur les coûts, les impositions de toute nature, voir même l'application de la TVA aux taxes pesant sur l'électricité. C'est un véritable sujet de gouvernance démocratique du système énergétique. L'évolution de sa gouvernance est indispensable pour permettre l'adhésion des salariés et plus globalement des Français. Le service public doit être au cœur de la gouvernance de la transition énergétique et aller vers un modèle plus participatif dans l'ensemble du secteur énergétique, tout en veillant au maintien de la compétitivité du tissu économique et à la préservation du pouvoir d'achat, ce qui est de nature à soutenir l'emploi.

La CFE CGC a voté l'avis.